

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Koro

**SYNTHESE DES PLANS COMMUNAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE
DU CERCLE DE KORO**

2006-2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Date de publication : décembre 2006

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ABFN : Autorité du Bassin du Fleuve Niger
- CCC : Centre de Conseils Communaux
- CED : Centre d'Education pour le Développement
- CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire
- DRPSIAP : Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
- NEF : Near East Foundation
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PACR : Projet d'Appui aux Communautés Rurales
- PADER : Projet d'Appui au Développement Rural
- PAD-Pêche : Projet d'Appui au Développement de la Pêche
- PASAOP : Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
- PASAOP : Programme d'Appui aux Services agricoles et aux Organisations Paysannes
- PDAM : Projet de Développement de l'Aviculture au Mali
- PDESC : Plan de Développement Economique et Social
- PDESC : Plan de Développement Economique, Social et Culturel
- PDRI : Projet de Développement Intégrée des Régions de Tombouctou et Mopti
- PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales
- PPIV : Petits Périmètres Irrigués Villageois
- PROMISAM : Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire
- PTF : Partenaires Techniques et financiers
- SAP : Système d'Alerte Précoce
- SFD : Système Financier Décentralisé
- SNSA : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
- VRES : Valorisation des Ressources en Eaux de Surface

I. CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies, le Mali connaît une insécurité alimentaire quasi endémique qui hypothèque ses efforts de développement. Cette situation est causée essentiellement par des aléas climatiques, l'accès difficile des producteurs aux équipements, au crédit, aux terres, aux intrants, etc. A cela, il faut ajouter les actions des déprédateurs, l'enclavement, les modes de productions extensifs, la détérioration des termes de l'échange au plan mondial.

La conséquence la plus perceptible et directe de l'insécurité alimentaire sur la vie des ménages est leur paupérisation. C'est pour cette raison que la Sécurité Alimentaire a été retenue comme l'un des axes d'intervention prioritaires dans le document du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) élaboré et mis en œuvre au Mali pour la période 2002-2006, puis révisé pour la période 2007-2011. Plusieurs actions furent entreprises pour instaurer une sécurité alimentaire durable.

1. Adoption d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA).

En 2002 la République du Mali a adopté une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire en conformité avec la Politique de Décentralisation. Les défis majeurs de cette SNA sont :

- nourrir une population en forte croissance et de plus en plus urbaine;
- asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole;
- affronter la diversité des crises alimentaires.

2. Création du Commissariat à la Sécurité Alimentaire

En mai 2004, le Gouvernement du Mali a mis en place un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé de la mise en œuvre de la SNSA. Notamment, le CSA a été chargé de préparer et mettre en œuvre en rapport avec les départements ministériels concernés des mesures visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays.

3. Mise en place du Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire (PROMISAM)

En octobre 2004 , le PROMISAM a démarré ses activités. Il a été mis en place par l'USAID/Mali suite à une demande du Gouvernement du Mali pour une assistance technique pour la mise en œuvre de la SNSA. Le PROMISAM doit particulièrement :

- appuyer le CSA à la mobilisation des capacités et initiatives pour la réalisation de la sécurité alimentaire structurelle au niveau des collectivités;
- développer des plans indicatifs de sécurité alimentaire au niveau des communes, cercles et régions ;
- accompagner le CSA dans le processus de développement du Plan National de Sécurité Alimentaire qui intégrera les Plans indicatifs de sécurité alimentaire des communes, cercles et régions.

II. JUSTIFICATION

Le Cercle de Koro est confronté très souvent à des situations alimentaires difficiles provoquées entre autres par :

- ↪ le déficit pluviométrique chronique ;
- ↪ le faible niveau de production ;
- ↪ la dégradation des écosystèmes et la baisse de la fertilité des sols ;
- ↪ les dégâts causés par les déprédateurs sur les cultures ;
- ↪ les difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles ;
- ↪ le sous équipement des producteurs ;
- ↪ le faible encadrement des paysans dû à l'insuffisance du personnel des services agricoles ;
- ↪ la mauvaise gestion des fonds alloués aux différents programmes de sécurité alimentaire ;
- ↪ la faible prise en charge des questions de sécurité alimentaire dans les PDESC ;
- ↪ etc.

Face à ces préoccupations de plus en plus aiguës et qui annihilent tout effort de développement, il urge pour le Cercle d'identifier et de mettre en oeuvre des stratégies tendant à atteindre l'objectif d'une sécurité alimentaire durable pour les populations. Dans un contexte de Décentralisation, ces stratégies doivent être réfléchies à la base pour prendre en compte les déshydratas des masses populaires et les spécificités locales. Elles doivent être traduites en activités dans des Plans d'actions communaux dont l'objectif sera d'apporter une contribution à l'instauration d'une sécurité alimentaire durable.

III. METHODOLOGIE

Pour développer les plans indicatifs de sécurité alimentaire au niveau des collectivités, le CSA et le PROMISAM ont opté pour une démarche participative.

1. Informations et sensibilisations

Courant décembre 2005, une mission du CSA a rencontré au niveau régional les autorités administratives et politiques, les services techniques, les organisations de la société civile et les partenaires au développement de la région de Mopti sur la conduite d'un processus d'élaboration de plans de sécurité alimentaire des collectivités territoriales.

2. Organisation d'une session de formation

Une session de renforcement des capacités s'est déroulée à Bandiagara du 01 au 02 octobre 2006 destinée aux acteurs en charge de l'élaboration des Plans de sécurité alimentaire des Communes. Elle a regroupé:

- ⇒ le Préfet ;
- ⇒ les sous- préfets ;
- ⇒ les maires;
- ⇒ des représentants de services techniques ;
- ⇒ les conseillers CCC ;
- ⇒ les secrétaires généraux des communes ;
- ⇒ une femme rurale et un jeune rural par commune;
- ⇒ des représentants d'Organisations de la société civile (associations du secteur rural, du commerce, des transports, etc.) ;

- ⇒ des représentants de partenaires au développement (ONG, Projets de développement) ;
- ⇒ des représentants de la presse locale.

La session a été animée par le Directeur Régional de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population de Mopti.

3. Elaboration de plans de sécurité alimentaires des communes

Les plans de sécurité alimentaires des communes ont été élaborés par les communes elles-mêmes avec l'appui technique des CCC et sous la supervision de la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.

Le PSA de la commune a été monté selon un canevas présenté lors de la session de formation.

Les PSA élaborés devraient être cohérents avec les PDESC aussi bien au niveau de l'identification que des stratégies à mettre en œuvre. Ils ont été bâtis autour des 4 piliers de la Sécurité alimentaire que sont :

- ↪ **la disponibilité des aliments ;**
- ↪ **l'accessibilité géographique et économique ;**
- ↪ **l'utilisation ;**
- ↪ **la stabilité.**

4. Synthèse des plans communaux du Cercle

La présente synthèse est une compilation des 16 plans communaux du Cercle de Koro, tous adoptés par les organes délibérants des communes. Il reste entendu que ces plans des communes restent valables et constituent le cadre opérationnel de la mise en œuvre des activités identifiées. La synthèse a respecté les contenus des PSA validés tout en se **focalisant sur les contraintes majeures identifiées** par les communes et les **principales solutions proposées**.

Par ailleurs, l'exercice d'élaboration de la synthèse a permis :

- de corriger les erreurs de forme et de calcul ;
- de faire économie de certains domaines relevant plutôt du développement global du cercle et qui sont pris certainement en compte par d'autres programmes;
- de déceler certaines omissions dans la prise en compte des préoccupations des populations.

Le PSA du Cercle sera restitué au Conseil de Cercle pour validation.

IV. SITUATION DE REFERENCE

1. Présentation du cercle

Le cercle de Koro a été créé en 1961. Il est situé au sud-est de la région de Mopti et couvre une superficie de 10.937 km² pour une population estimée en 2006 de **328 877** habitants. Le cercle est compris 13°38' et 14°50' de latitude Nord et 2°00' et 3°25' de latitude Ouest. Il est limité au Nord par les cercles de Bandiagara et de Douentza, au sud par la République du Burkina Faso, à l'est par le cercle de Douentza et à Ouest par les cercles de Bankass et de Bandiagara

Le Chef lieu de cercle est situé à 175 km de la capitale régionale.

2. Environnement naturel

2.1. Ressources sol/végétation

Le cercle de Koro est constitué de deux unités agro écologiques. Il se situe dans la zone Sahélo- soudanienne dominée de savanes arbustives et arborées sur des plaines alluviales. Ces deux unités sont elles mêmes subdivisées en cinq sous unités à savoir : la plaine de Gondo, la plaine de Sourou, le Séno, le Mondoro et le haut plateau Dogon.

La Plaine de Gondo : Dans cette zone, le sol est sablonneux, le potentiel fourrager est relativement élevé. La végétation est caractérisée par des espèces ligneuses.

La Plaine du Sourou : Cette zone agro-écologique se caractérise par une courte saison agricole, des sols profonds à fertilité moyenne. La végétation est caractérisée par des espèces ligneuses.

Le Séno s'étale depuis le long de la frontière du Burkina Faso jusqu'au nord-est des plaines du Gondo et du Sourou. Il se caractérise par une courte saison agricole, des sols arables à texture moyenne bien drainés et à fertilité naturelle moyenne. La végétation est une savane arborée.

Le Mondoro : il occupe le nord-est du cercle de Koro et se caractérise par une courte saison agricole, avec des sols arables profonds à très haute fertilité naturelle et quelques mares temporaires. La végétation est une savane arborée.

Le Haut Plateau Dogon occupe le nord-Ouest de Koro. La saison agricole y est courte. Les sols limoneux profonds ont une aptitude élevée et une fertilité et capacité de rétention d'eau moyenne. La végétation est constituée d'une savane arborée.

2.2. Ressources en eau

Les eaux de surface sont quasi inexistantes ; seules quelques mares temporaires sont à noter. On ne signale également aucun fleuve ou rivière permanents. Les ressources en eau souterraine quant à elles sont contenues dans des formations du crétinien terminus de la plaine du Gondo sur une bande de 20 000 Km², elles sont assez profondes.

2.3. Pluviométrie

La pluviométrie est irrégulière d'une année à l'autre non seulement dans les hauteurs de pluies tombées mais également dans le nombre de jours. Ainsi que la campagne 1999-2000 a enregistré un maximum de 848,9 mm et un minimum de 586,6 mm pendant que celle de 2000-2001 a enregistré un minimum de 156 mm et un maximum de 312,6 mm.

2.4. Caractéristiques démographiques et établissements humains

Le cercle de Koro comptait en 1998, 267 579 habitants avec une densité de 24,62 habitants/Km². Le taux d'accroissement annuel moyen de la population est de 2,0%, le taux de masculinité de 49,5 % avec un rapport de masculinité de 98. Les principales ethnies sont : Dogon, Peuhl, Mossi, Tellem.

La répartition de la population du cercle de Koro estimée en 2006 est donnée dans le tableau suivant :

N°	Sexe Commune	Homme	Femme	Totale
1	Bamba	6 075	6 596	12 671
2	Barapireli	6 278	6 474	12 752
3	Bondo	9 072	9 314	18 386
4	Diankabou	5 149	5 319	10 468
5	Dinangourou	13 326	13 457	26 783
6	Dioungani	15 273	15 403	30 676
7	Dougoutènè I	8 902	8 997	17 899
8	Dougoutènè II	9 784	10 346	20 130
9	Kassa	8 052	8 180	16 232
10	Koporo Pen	9 394	9 423	18 817

11	Koporokendié Nah	9 023	8 806	17 829
12	Koro	25 647	25 286	50 933
13	Madougou	13 568	13 647	27 215
14	Pel Maoudé	7 652	7 738	15 390
15	Yoro	8 005	7 998	16 003
16	Youdiou	8 414	8 279	16 693
Total		163 613	165 264	328 877

Source: Estimation DRPSIAP-M base DNSI RGPH avril 1998

3. Caractéristiques économiques

3.1. Agriculture : Le cercle dispose de 405.145 ha de terres cultivables. Les principales spéculations sont : mil, sorgho, maïs, arachide, woandzou, niébé et fonio avec des productions variant d'une année sur l'autre.

Les cultures de contre-saison tel le maraîchage sont pratiquées par la plupart des communautés. Cette activité bien que génératrice de revenus pour les populations est confrontée à des problèmes d'eau. Les agriculteurs sont sous-équipés.

Le sous-secteur de l'agriculture est confronté aux contraintes suivantes :

- aléas climatiques ;
- bas niveau de fertilité des sols ;
- faiblesse des revenus des producteurs ;
- sous-équipement des agriculteurs ;
- faible organisation des circuits de commercialisation
- enclavement du cercle
- faiblesse dans la maîtrise des eaux de surface.

3.2. Elevage

Le cercle de Koro recèle d'importantes zones pastorales situées dans les communes de Diankabou, Madougou, Dioungani, Yoro, Dinangourou.

Les mares constituent les sources essentielles d'eau d'abreuvement des animaux pendant l'hivernage. La majorité des puits se situe plus au sud qu'au nord et à l'Est où les pâturages sont nombreux. Cependant, plusieurs d'entre eux tarissent en saison sèche.

Le sous-secteur de l'élevage est confronté aux contraintes suivantes :

- pressions sur l'espace (conflits agriculteurs/éleveurs) ;
- insuffisance d'eau pour l'abreuvement du cheptel ;
- faible organisation des circuits de commercialisation du bétail
- manque d'unité de transformation de la production ;
- obstruction des points d'eau des zones pastorales
- faible couverture vaccinale.

3.3. Forêts

En 1990, le projet inventaire des ressources ligneuses et occupation agricole des terres au Mali a estimé pour le cercle de koro le volume brut ligneux toutes espèces confondues à environ 8 000 000 mètres cubes y compris le bois mort sur pied sur une superficie de 847 000 ha. La part du bois mort représenté environ 400 000 mètres cubes soit 5% du volume total.

Le sous-secteur des forêts est confronté aux contraintes suivantes :

- mauvaise exploitation du patrimoine (mutilations, les défrichements, les feux de brousse, etc.) ;
- exploitation frauduleuse du bois ;
- insuffisance de sensibilisation des populations ;
- faible valorisation des produits forestiers ;
- insuffisance de politique de reboisement et de régénération naturelle ;
- insuffisance de pépinières d'approvisionnement des collectivités

3.4. Artisanat et commerce

L'artisanat est l'occupation traditionnelle de certaines catégories sociales. Les activités portent sur la forge, la cordonnerie, la teinture, la poterie. Les produits d'artisanat sont surtout destinés à la consommation locale.

Le commerce porte sur l'importation des produits manufacturés tandis que le cercle exporte vers les cercles voisins et le Burkina Faso du mil, du bétail, des cuirs et peaux. Le sésame fait l'objet d'exportation vers le Burkina Faso et d'autres localités du Mali.

Le sous-secteur de l'artisanat et du commerce est confronté aux contraintes suivantes :

- faible organisation du secteur ;
- faible niveau de professionnalisme des artisans ;
- faible niveau des investissements dans le domaine artisanal. ;
- difficulté d'accès au crédit.

3.5. Tourisme

Le cercle de Koro dispose d'un seul campement avec une demi-douzaine de chambres. Il y a peu de possibilités de restauration hormis les services offerts par les gargotes. Des sites touristiques existent dans toutes les communes mais sont mal connus. Le sous-secteur du tourisme est confronté aux contraintes suivantes :

- faible organisation ;
- absence de structures d'accueil pour le tourisme.

3.6. Secteur des infrastructures

Le réseau routier est dérisoire. La majorité des routes reliant les principaux centres et marchés sont impraticables pendant la saison des pluies. Ce sous équipement routier fait de Koro un cercle assez enclavé, ce qui entraîne un enchérissement des coûts de transport.

V. CONTRAINTES A LA SECURITE ALIMENATIRE

Les principales contraintes à la sécurité alimentaire dans le Cercle sont :

↳ liées à la disponibilité

- le sous - équipement des producteurs ;
- le coût élevé des matériels et intrants agricoles ;
- la menace permanente des déprédateurs (oiseaux granivores, sautériaux)
- la persistance des pathologies.

↳ liées à l'accès

- le mauvais état des routes ;
- l'enclavement de plusieurs villages;
- l'éloignement des centres d'approvisionnement, notamment pour les céréales.

↪ **liées à l'utilisation**

- la faible disponibilité de l'eau potable ;
- le faible niveau de connaissances alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- la dévalorisation des pratiques culinaires ;
- l'introduction dans les pratiques culinaires des techniques et méthodes non adaptées aux réalités du milieu
- l'introduction d'épices faits à base de produits douteux.

↪ **liées à la stabilité**

- mauvaise gestion des stocks familiaux ;
- faible capacité de stockage
- mauvaise gestion des stocks institutionnels.

VI. Orientations générales en matière de sécurité alimentaire.

Les orientations en matière de sécurité alimentaire sont :

- améliorer la production et la productivité agricole ;
- améliorer la satisfaction des besoins humains et animaux en eau potable ;
- favoriser les conditions d'alimentation du bétail ;
- favoriser la protection et la gestion de l'environnement
- favoriser le désenclavement du cercle
- lutter contre le bradage des productions.

SYNTHESE DES PLANS QUINQUENNAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE DES COMMUNES DU CERCLE DE BANDIAGARA

I. PLAN D' ACTIONS

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations du Cercle de KORO

CONTRAINTES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	Localités
DISPONIBILITE				
Faible production agricole	Améliorer la production agricole	La production agricole est améliorée	Appui à l'achat de produits phytosanitaire	Plusieurs communes
			Achat de semence des variétés hâtives	Dinangourou-Dioungani-Pel. Yoro
			Equipement des producteurs	Madougou-Pel-Yoro
			Formation des producteurs	Ensemble Cercle
			Sensibilisation de la population sur les pratiques des techniques culturales	Dinangourou-Bamba-Dioungani
			Vulgarisation de la fumure organique	Ensemble Cercle
			Vulgarisation des produits phytosanitaires	Ensemble Cercle
			Vulgarisation des variétés hâtives	Ensemble Cercle
			Surcreusement de mares (consommation humaine et animale)	Koro-Madougou
Divagation des animaux	Réduire la divagation des animaux	Les cultures sont mieux protégées	Construction de fourrières	Pel-Maoudé-Dioungani

ACCES				
Enclavement	Contribuer au désenclavement	La commune est moins enclavée	Construction/entretien/réhabilitation pistes rurales	Brapireli-Bondo-Dinangourou-Kassa-Yoro
Faible accès économique aux aliments	Augmenter le revenu des populations	Le revenu des populations a augmenté	Développement d'activités génératrices de revenus	Bondo-Bamba-Barapireli-Diankabou-Kassa-Madougou-Pel-Youdiou.
			Mise en place de caisses de crédit villageoises	Yoro-koro-Dioungani

UTILISATION				
Faible connaissance nutritionnelle des aliments	Améliorer le niveau de connaissance nutritionnelles des populations	Le niveau de connaissances nutritionnelles est amélioré	Communication pour le changement de comportement face aux habitudes alimentaires néfastes	Plusieurs communes
Faible niveau de diversification des aliments	Augmenter la capacité de diversification des aliments	La capacité de diversification des aliments a augmenté	Développement des activités de maraîchage	Dioungani-Koro-Yoro-Dougouténé I-Koprpen- Koprpen-na
			Equiperment des maraîchers	Dougouténé2-Koprpen- Koro
			Formation des femmes en techniques culinaires	Plusieurs communes

STABILITE				
Irrégularité dans l'approvisionnement des populations	Assurer l'approvisionnement correct des banques de céréales	Les banques de céréales sont approvisionnées correctement	Création et approvisionnement de banques de céréales	Ensemble Cercle
Mauvaise gestion des stocks familiaux	Assurer une bonne gestion des stocks	Les stocks institutionnels et familiaux sont bien gérés	Formation des membres des comités de gestion	Dougouténé1-Koro
			Sensibilisation de la population sur le bradage des céréales,	Plusieurs communes
			Formation des producteurs sur les techniques de stockage des céréales	Dougouténé1-Koro

II. EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

PILERS	ACTIVITES	COUT TOTAL
DISPONIBILITE	Vulgarisation de la fumure organique	752 910
	Vulgarisation des variétés hâtives	555 666
	Equipement des producteurs	223 470
	Vulgarisation des produits phyto-sanitaires	140 213
	Achat de produits phytosanitaires	135 375
	Achat de semence des variétés hâtives	42 128
	Formation des producteurs	23 131
	Surcreusement de mares	324 000
	Sensibilisation de la population sur les pratiques des techniques culturales	1 705
	Construction de fourrières	900
	TOTAL	2 199 498
ACCES	Aménagement/Entretien de pistes	371 625
	Développement d'AGR	281 595
	Mise en place de caisses de crédit villageoises	3 150
	TOTAL	656 370
UTILISATION	Communication pour le changement de comportement sur les habitudes alimentaires néfastes	8 239
	Développement des activités de maraîchage	185 077

	Equipement des maraichers	7550
	Formation des femmes en techniques culinaires	10494
	TOTAL	211360
Stabilite	Création et approvisionnement de banques de céréales	931 600
	Sensibilisation de la population sur le bradage des céréales,	5242
	Formation des producteurs sur les techniques de stockage des céréales	722
	Formation des membres comités de gestion	18 494
	TOTAL	956 058
	TOTAL GENERAL	4 023 286

Le coût global des activités issues des contraintes majeures identifiées dans le Cercle en matière de sécurité alimentaire s'élève à **4 023 286** FCFA. La répartition par pilier donne les proportions suivantes :

PILERS	COUTS (en milliers)	%
DISPONIBILITE	2 199 498	54,7
ACCES	656 370	16,3
UTILISATION	211360	5,3
STABILITE	956 058	23,8
TOTAL	4 023 286	100

L'essentiel des efforts est orienté à augmenter le **DISPONIBLE ALIMENTAIRE** en premier lieu pour un montant de 2 199 498 FCA, soit 54,7 %. Cette situation se présente dans toutes les communes du Cercle en raison de l'existence de nombreux obstacles à lever dans le domaine de la production agro-alimentaire (les contraintes liées aux aléas climatiques, au sous-équipement des producteurs, à la qualité des ressources humaines, à la faible introduction des technologies, aux vicissitudes du contexte international, etc.)

Les activités de ce pilier sont dominées par des activités de vulgarisation de la fumure organique, des variétés hâtives et l'acquisition d'équipements pour les producteurs.

Le pilier **ACCES** représente **16,3** % du coût global des activités de la synthèse, soit 656 370 000 FCFA. Les activités portent essentiellement sur les aspects « accès économique » (Développement d'AGR et mise en place de caisses de crédit villageoises) et « accès physique » (construction/entretien/réhabilitation de pistes rurales).

Le pilier **UTILISATION** est dominé par les activités de sensibilisation et de formations sur les pratiques culinaires et l'hygiène alimentaire, et de diversification des aliments (maraîchage) . Le montant du pilier s'élève à 211360 00 FCFA, soit **5,3** % du coût global.

Trois activités majeures dominent le pilier **STABILITE**. Il s'agit de la création et l'approvisionnement de banques de céréales, la Formation des membres des comités de gestion 1 Formation des membres comités de gestion et la sensibilisation de la population sur le bradage des céréales Le montant du pilier s'élève à 956 058 000 FCFA, soit **23,8** % du coût global.

III. REPARTITION DU COUT GLOBAL

1. Coût par année(en millier de FCFA)

Communes	TOTAL	1	2	3	4	5
BAMBA	181 505	40 439	35 268	35 266	35 266	35 266
BARAP	413 092	76 627	72 013	137 268	66 904	60 280
BONDO	409 113	111 095	78 592	73 142	73 142	73 142
DIANK	999 950	211 950	198 750	198 750	198 750	191 750
DINAN	108 288	13 205	14 925	13 843	13 155	53 160
DIOUN	314 617	610	49 169	86 773	86 065	92 000
DOUG1	40 095	-	5 968	4 981	15 508	13 638
DOUG2	75 060	17 220	16 050	15 730	13 030	13 030
KASSA	640 295	86 563	167 183	157 183	157 183	72 183
KOPRONA	235 718	12 750	4 123	203 345	8 500	7 000
KORO	80 833	3 000	22 568	46 965	5 600	2 700
KPEN	124 328	17 935	32 976	18 547	36 935	17 935
MADOUYOU	900 003	235 622	167 972	166 472	164 972	164 965
PEL-MAOUDE	138 015	61 535	25 385	25 385	13 160	12 550
YORO	65 055	569	13 924	13 878	13 232	23 452
YOUADIOU	31 150	6 850	7 500	8 800	4 000	4 000
TOTAL	4 757 117	895 970	912 366	1 206 328	905 402	837 051
%	100	18,8	19,2	25,4	19,0	17,6

Le coût global des 16 Plans de Sécurité Alimentaire du Cercle s'élève à **4 757 117** FCFA pour une durée de 5 années. Les années semblent équilibrées avec une dominance la troisième année.

1. Coût par commune

Rang	COMMUNES	MONTANT	%
1	DIANKABOU	999 950,00	21,02
2	MADOUYOU	900 003,00	18,92
3	KASSA	640 295,00	13,46
4	BARAPIRELLI	413 092,00	8,68
5	BONDO	409 113,00	8,60
6	DIOUNGANI	314 617,00	6,61
7	KOPRONA	235 718,00	4,96
8	BAMBA	181 505,00	3,82
9	PEL	138 015,00	2,90
10	KOPROPEN	124 328,00	2,61
11	DINANGOUROU	108 288,00	2,28
12	KORO	80 833,00	1,70
13	DOUGOUTENE 2	75 060,00	1,58
14	YORO	65 055,00	1,37
15	DOUGOUTENE 1	40 095,00	0,84
16	YUODIOU	31 150,00	0,65
Total		4 757 117	100

Les communes de Diankabou, Madougou et Kassa présentent les coûts prévisionnels les plus élevés avec respectivement 21,02 %, 18,92 % et 13,4 % du coût total du Cercle.

Les communes ont proposé aux Partenaires techniques et Financiers, l'Etat, les populations et autres partenaires la prise en charge de plusieurs activités. Les communes elles-mêmes s'engagent à financer des partenaires.

Les PTF identifiés sont :

- ♦ les structures étatiques ou para-étatiques : ANICT, Commissariat à la Sécurité Alimentaire,
- ♦ les Projets/Programmes : PASAOP, PNIR,
- ♦ les institutions financières : Banques, Caisses d'Épargne et de crédit,
- ♦ les ONG

Les communes devraient intervenir à travers leurs ressources propres, leurs droits de tirage à l'ANICT ou par d'autres négociations dans le cadre de la coopération décentralisée.

Il est attendu des populations bénéficiaires une participation efficiente soit par des contributions financières directes collectives ou individuelles, soit par des investissements physiques.

D'autres partenaires pourront être identifiés au cours de la mise en œuvre du PSA.